

Ordonnance Souveraine n° 9.124 du 25 février 2022 portant diverses dispositions relatives au tabac

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	25 février 2022
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 4 mars 2022 ^[1 p.3]
<i>Erratum</i>	Journal de Monaco du 25 mars 2022 ^[2 p.3]
<i>Thématiques</i>	Impôts et taxes divers ; Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2022/02-25-9.124@2025.08.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.448 du 1er août 1940 concernant le contrôle fiscal des débits de tabac, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.719 du 8 février 1943 majorant des pénalités, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 15.116 du 23 novembre 2001 portant adaptation en euros des montants exprimés en francs dans certaines ordonnances souveraines prises pour l'application des traités internationaux, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 4.225 du 20 mars 2013 portant création de la Régie des Tabacs et Allumettes, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2022 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Article 1er

Erratum publié au Journal de Monaco du 25 mars 2022 ; abrogé par l'Ordonnance Souveraine n° 11.432 du 8 août 2025.

Article 2

Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 2.448 du 1er août 1940.

Article 3

Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 2.719 du 8 février 1943.

Article 4

Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 2.719 du 8 février 1943.

Article 5

Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 4.225 du 20 mars 2013.

Article 6

Voir l'article 3 de l'ordonnance n° 4.225 du 20 mars 2013.

Article 7

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 mars 2022

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8580>

2. Journal de Monaco du 25 mars 2022

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8583>